

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **camping Le Moulin de Julien**

Tout campeur ou locataire se présente à l'accueil, prend connaissance des tarifs et dépose une pièce justifiant de son identité.

Tout visiteur laisse son véhicule à l'extérieur et se présente à l'accueil. Il paye la redevance indiquée. Les locations sont payables 30 jours avant l'arrivée.

Tout campeur ou locataire libère son emplacement ou sa location au plus tard à 10 heures.

Nos amis les animaux sont les bienvenus en laisse (carnet de santé à jour), sauf dans les locations. Il est strictement interdit de laver les animaux dans les blocs sanitaires.

Les piscines et le toboggan sont strictement réservés aux campeurs ou locataires inscrits sur le registre et sont ouverts aux heures affichées. Les enfants sont admis sous la responsabilité de leurs parents.

Tenue correcte et attitude courtoise exigées dans l'enceinte de l'Hôtel de Plein Air.

Les WC chimiques doivent être vidés dans les endroits prévus à cet effet. Il est absolument interdit de les vider dans les WC des blocs sanitaires.

Toute dégradation est facturée à son auteur.

La gendarmerie effectuera sa surveillance hebdomadaire.

En cas d'incident, pour faire ouvrir les portes, prévenir la gérante à son domicile ou (06.06.47.70.19)

Les portes de l'Hôtel de Plein Air sont fermées de 22 heures à 8 heures. Parking à l'extérieur du camping.

Après 22 heures respecter le calme et le silence. Merci